



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/WP/106
26 février 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Trente et unième session
Genève, 14 avril 1998
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Economies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale comme suite à la neuvième session de la Conférence
4. Politique de publication de la CNUCED
5. Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

II. ANNOTATIONS

Point 1 - Election du bureau

1. Conformément au paragraphe 3 de l'article 64 du règlement intérieur du Conseil, et compte tenu du roulement prévu pour leur élection, le président du Groupe de travail à sa trente et unième session sera le représentant d'un des Etats membres de la liste C (Groupe latino-américain et caraïbe), et le vice-président/rapporteur celui d'un des Etats membres de la liste B.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la trente et unième session figure dans la section I qui précède. Les questions de fond (points 3 et 4) ont été choisies par le Conseil du commerce et du développement à sa seizième réunion directive, le 16 février 1998. Une note sur l'organisation des travaux sera distribuée à l'ouverture de la session.

TD/B/WP/106 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3 - Economies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale comme suite à la neuvième session de la Conférence

3. Conformément aux paragraphes 52, 53 et 54 de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, ainsi qu'à la décision 447(EX-16) du Conseil, le secrétariat a établi un rapport sur les conséquences financières de sa propre réforme et de la restructuration du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Il a évalué les "économies" réalisées en comparant les ressources affectées au programme de travail de l'exercice biennal 1996-1997 aux montants prévus pour le programme de l'exercice 1998-1999.

TD/B/WP/107 Economies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale comme suite à la neuvième session de la Conférence, notamment celles qui découlent de la restructuration du mécanisme intergouvernemental et de la réforme du secrétariat : Rapport du secrétariat de la CNUCED

Point 4 - Politique de publication de la CNUCED

4. Poursuivant l'examen approfondi de la politique de publication de la CNUCED conformément au paragraphe 107 a) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/378), le Groupe de travail sera saisi d'un rapport sur la documentation et les publications (TD/B/EX(15)/5) et d'un rapport de situation sur la mise en oeuvre de la politique de publication de la CNUCED (TD/B/EX(16)/3 et Add.1). Les résultats d'une enquête effectuée auprès des lecteurs sur des documents et publications parus en 1997 lui seront aussi communiqués.

TD/B/EX(15)5 Rapport sur la documentation et les publications

TD/B/EX(16)/3
et Add.1 Mise en oeuvre de la politique de publication de la CNUCED

Point 5 - Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session du Groupe de travail

5. Le secrétariat de la CNUCED soumettra au Groupe de travail un projet d'ordre du jour provisoire pour sa trente-deuxième session.

Document publié pendant la session

Point 6 - Questions diverses

Point 7 - Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

6. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président, compte tenu des débats de la séance plénière de clôture. Il sera présenté au Conseil du commerce et du développement lors de sa dix-septième réunion directive.
